



Règlement du concours

Le concours Bob'Chef, initié par le Collectif Bobio dont le siège social est situé Mairie, esplanade de la Mairie 22 100 Bobital et, l'Association Bowidel dont le siège social est situé Maison du Louvre 22 100 Bobital, (dénommés ci-après "les organisateurs"), promeut les savoir-faire locaux, ceux des producteurs présents notamment sur le Bobi Marché de Bobital et ceux des cuisiniers dans le but d'élire les meilleures brigades Bob'Chef 2021 et Bob'Chef Pâtissier 2021.

La compétition aura lieu le vendredi 27 août 2021 à partir de 17h00, sur le Bobi Marché, esplanade de la Mairie à Bobital (22).

LE CONCEPT

Un concours de cuisine réunissant 4 brigades amateurs composées de 3 personnes chacune. Objectif pour eux, réaliser dans le temps imparti (3 H 00) un plat et un dessert pour 5 personnes avec le panier de produits locaux qui leur sera fourni pour l'épreuve.

Ce panier sera composé des produits locaux provenant directement du marché et de producteurs bretons. Un véritable défi pour ces cuisiniers amateurs puisqu'en plus d'un équipement limité, ils devront aussi revisiter leur cuisine pour n'utiliser que ces produits. Un joker leur sera accordé avec la possibilité d'apporter 2 produits "Bonus" de leur choix pour ajouter à leurs recettes.

À la fin des 3 heures, le jury élira les gagnants (un gagnant pour le plat, un gagnant pour le dessert).

Les lots à la clé :

- Pour la brigade gagnante du plat : un panier de produits locaux d'une valeur indicative de 100€ ;
- Pour la brigade gagnante du dessert : un panier de produits locaux d'une valeur indicative de 100€ ;
- L'ensemble des candidats se verront remettre un tablier personnalisé aux couleurs du Bob'Chef.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Les candidats ne pouvant réclamer une contrepartie financière de la valeur indicative du lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Le concours est ouvert aux cuisiniers amateurs (ci-après dénommés "candidats"). On entend par amateurs que ces derniers ne doivent pas exercer la profession de cuisinier et/ou de pâtissier. L'inscription est ouverte dès 7 ans. Les enfants de 7 à 15 ans doivent être accompagnés d'un majeur. Les candidats, s'ils sont âgés de moins de 18 ans, doivent obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur acceptant sa participation au concours ainsi que le présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout candidat ou tout gagnant en l'absence de justification de cette autorisation. Le document «autorisation parentale» est à réclamer par mail à contact@asso-bowidel.fr et concernera aussi le droit d'utiliser l'image et le nom du Candidat.

Les candidats s'inscrivent sous forme de Brigade, les membres de cette Brigade désignent parmi eux un représentant (ci-après le « Représentant »), celui-ci devant agir au nom et pour le compte de la Brigade. Le Représentant se porte garant des informations et de tout élément fournis dans le cadre du Concours Bob'Chef, garantit que la Brigade dans son ensemble et chacun de ces membres pris individuellement se conforme au respect des dispositions du présent règlement et garantit les organisateurs contre tout recours ou action d'un membre de la Brigade qui agirait individuellement. Il est le seul interlocuteur des Organisateurs pour quelque cause que ce soit. Le représentant doit être majeur.

Les candidats sélectionnés ne doivent pas être rattachés (lien de parenté, de subordination, partenarial ou contractuel) à l'un des membres du jury. La liste des candidats sera communiquée aux membres du jury qui s'assureront du respect de ce point pour pouvoir juger en toute impartialité.

INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour participer au concours Bob'Chef, les Candidats doivent s'inscrire sur le site www.asso-bowidel.fr via le formulaire d'inscription en ligne dédié entre le 27 Juillet et le 22 Août 2021 à 23h59 (date et heure française de connexion faisant foi) dans la limite des 8 premières inscriptions valides (4 sélectionnées et 4 suppléantes). Toute participation enregistrée après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte par les organisateurs ainsi qu'au-delà de la limite d'inscription.

En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'incident rencontré par les candidats de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de la ligne téléphonique, à l'accès à Internet et/ou au site et/ou de tout autre incident technique empêchant sa participation ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

Les 4 premières Brigade à l'inscription valide se verront confirmer leur participation par mail, elles devront confirmer leur participation par retour de mail sous 7 jours calendaires à compter de l'envoi du mail de confirmation.

En cas de non confirmation ou d'empêchement, les brigades suppléantes, se verront confirmer leur participation le plus tôt possible et en seront informées par mail.

Les Candidats ne pourront présenter une autre candidature en formant une autre Brigade. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation de quiconque aurait présenté plusieurs candidatures sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Il est précisé que toutes informations inexacts ou mensongères concernant l'identité, l'âge, la profession entraînera la disqualification de la brigade toute entière. Les organisateurs se réservent également le droit de supprimer la participation d'un candidat et sa brigade ne respectant pas le présent règlement ou troublant le déroulement du concours (notamment en cas de triche ou de fraude, ou de tentative).

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais relatifs à la préparation des plats et desserts seront pris en charge par les organisateurs à l'exception des 2 produits Bonus de leur choix qu'ils souhaitent ajouter à leurs recettes et du matériel qu'ils sont autorisés à apporter. Les autres frais notamment de déplacements resteront à la charge des candidats.

Équipements et matériels fournis :

La liste d'équipements et du matériel à disposition de chaque Brigade est la suivante :

- 1 plans de travail ;
- 1 étagère pour le rangement de leur matériel ;
- 1 réfrigérateur ;
- 1 plaque de cuisson et un four ménager accompagné d'1 grille et d'un lèche-frites.

Aucun autre équipement ne sera fourni par les organisateurs. Les candidats doivent apporter le petit matériel (ustensiles, casseroles, plats...) qui leur est nécessaire à leurs recettes. Ils ne peuvent toutefois pas apporter d'appareils de cuisson ou électrique supplémentaires à ceux fournis par les organisateurs. L'un des défis du concours étant de réussir ce défi avec le matériel de cuisson mis à disposition tout en limitant sa consommation d'énergie si possible.

Le représentant de Brigade laissera une pièce d'identité en cours de validité en guise de caution pour le matériel mis à disposition. Cette pièce d'identité leur sera restituée après avoir fait l'inventaire et le contrôle des équipements. Le bon état du matériel et des équipements prêtés avant de débiter la compétition sera vérifié avec eux.

Les candidats s'engagent à respecter et utiliser conformément à son usage les équipements et matériels mis à disposition. Ils devront restituer le matériel dans son état d'origine après avoir nettoyé leur zone de travail et leurs ustensiles.

Ils devront s'assurer d'effectuer un tri sélectif des déchets qu'ils produisent, à cet effet des poubelles leur seront mises à disposition.

Déroulement du concours :

Les brigades recevront quelques jours avant le concours la liste des produits composant le panier mis à leur disposition. Elles devront fournir aux organisateurs, 24h avant, soit dernier délai le 26 Août 17H00, les noms et recettes du plat et du dessert qu'elles mettront en

œuvre afin qu'elles soient communiquées au jury et au public lors du concours ainsi que la liste du matériel qu'elles apporteront. Les organisateurs se réservent le droit de refuser du matériel pour notamment respecter une équité entre brigade. Les recettes devront être celles mises en œuvre pendant le concours, le jury en tiendra compte dans sa délibération.

Bob'Chef commence à 17h00 et se termine à 20h00. La durée indicative de la compétition est de 3 heures. Il est demandé aux candidats d'arriver entre 16H00 et 16H30 pour pouvoir vérifier le matériel et les équipements en cas de problèmes techniques, vérifier leur petit matériel et produits Bonus, recueillir des informations supplémentaires.

Les candidats seront libérés après 21H30, lorsque les résultats du jury auront été dévoilés et que l'ensemble du matériel aura été restitué dans son état d'origine.

Pendant leur présence à Bob'Chef, le temps sera réparti de la manière suivante :

- 16H00 - 17H00 : Arrivée des candidats, vérifications administratives, préparation et prêts des équipements
- 17H00 - 19H00 : Préparation du plat, dressage des assiettes
- 19H00 - 19H30 : Service du plat au jury par un membre de la Brigade
- 19H00 - 20H00 : Préparation du dessert (qui peut avoir été entamé avant par la Brigade), dressage des assiettes)
- 20H00 - 20H30 : Service du dessert au jury par les membres de la Brigade
- 20H30 - 20H45 : Délibération du jury
- 20H45 - 21H00 : Annonce des gagnants, remise des prix
- 21H00 : Vérification des équipements et dernières formalités.

Respect des consignes et discipline :

Les équipes sont sous la surveillance des membres de l'organisation qui restent attentifs à leurs actes et aux respects des consignes qui leur sont transmises. Toute entorse au règlement, qu'elle soit volontaire ou non, sera signalée auprès du jury qui en tiendra compte lors de la désignation des gagnants. Le non-respect du règlement peut entraîner des sanctions sur la notation, voire la disqualification.

Les candidats doivent avoir pris conscience de ce règlement, et l'appliquer. On demande d'être bienveillant tout au long de la compétition. Tout anti-jeu et attitude désagréable envers les autres candidats, animateurs, membres du jury ou du public seront interdits. Les candidats ne doivent pas déranger les autres. Sont considérés comme n'ayant pas leur place dans Bob'Chef : les actes de tricherie, les comportements visant à gêner l'adversaire, ne pas respecter l'animateur, le jury ou le public et perturber l'organisation de la compétition.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure des candidats même pendant le déroulé du jeu voir d'annuler le concours Bob'Chef avant ou pendant son déroulement s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Ils se réservent le droit de ne pas attribuer les récompenses et de poursuivre devant la justice les fraudeurs, candidats ou non.

Désignation des gagnants :

A l'issue du concours, les gagnants du meilleur plat, Bob'Chef 2021, et du meilleur dessert, Bob'Chef Pâtissier 2021, seront désignés par un jury composé de professionnels de la

cuisine (dont le nombre peut varier) et de producteurs des produits présents dans le panier. Le jury tiendra compte notamment du goût, de la qualité des recettes, de l'originalité, du dressage et de la technique.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible. Les résultats seront annoncés à la fin du concours après délibération des membres à la majorité absolue. Une remise des prix aura lieu après l'annonce des résultats.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours Bob'Chef si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Les candidats seront avertis de toute modification, suspension ou annulation. Tout problème pour appliquer ou interpréter ce présent règlement sera tranché par les organisateurs eux-mêmes. Il en va de même pour les situations qui n'auraient pas fait l'objet d'informations dans le règlement. La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du Règlement dans son intégralité par l'ensemble des candidats ainsi que des décisions prises par les organisateurs dans tout le déroulé du concours.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise aux organisateurs.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante (le cachet de La Poste faisant foi) : Association Bowidel Maison du Louvre 22100 Bobital, avant la date de fin du concours. Le règlement peut être également consulté directement sur le site internet des organisateurs.

RESPONSABILITÉ

Les candidats déclarent préalablement connaître les risques liés à la pratique de la cuisine (brûlures, coupures, ...) et être titulaire d'une responsabilité civile personnelle d'une compagnie d'assurance notoirement solvable couvrant tous les dommages qui lui incombent du fait de ses activités dans le cadre du présent concours et qui pourraient être causés par son fait.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par un candidat dans le cadre du concours et/ou lors de toute activité annexe directement ou indirectement liée au déroulement de celui-ci, à lui-même ou à un autre candidat, à un tiers ou à tout matériel mis à sa disposition.

Les organisateurs ne sauraient engager leur responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté, quels qu'ils soient.

DROIT À L'IMAGE

Les candidats, et par conséquent les gagnants du concours, autorisent par avance les organisateurs, à filmer et photographier les candidats, à publier leurs noms, prénoms, âges, domiciliation, recettes, vidéos et photographies dans leurs moyens de communications propres ainsi qu'aux médias sans que ces publications ou utilisations puissent leurs ouvrir

des droits ou avantages quelconques autre que l'attribution des lots prévus au présent règlement.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des candidats - collectées dans le cadre du concours Bob'Chef - sont obligatoires pour y participer. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni cédées à des tiers, sauf à ce que les organisateurs obtiennent de la part du candidat une autorisation expresse à cette fin. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : Association Bowidel Maison du Louvre 22100 Bobital. Les données personnelles seront détruites à la fin de l'édition.